



# EAJ DESSICCANT

N° d'agrément DRAAF : MP00686 - Distribution / Vente de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

## PRODUIT BIO-CONTRÔLE POUR UN DÉSHÉRBAGE ET DEMOUSSAGE RAISONNÉ

AMM n°2140121

### AVANTAGES

Dessiccant naturel de bio-contrôle.  
Désherbant de contact non sélectif ni systémique.  
Emploi autorisé dans les jardins.  
Principe actif d'origine végétale.  
EAJ DESSICCANT est polyvalent : il traite les mauvaises herbes en EV et PJT.  
Les premiers effets sont visibles en 3 heures.  
Aucun effet racinaire sur les plantes à proximité.  
Plantations et re-semis possibles seulement 3 jours après l'application.  
Utilisable sur mousse, algue et lichen.

### UTILISATION

Traiter dès les premiers signes de développement de mauvaises herbes et mousses en pulvérisant le produit sur l'ensemble de la plante à détruire.  
Les feuilles des mauvaises herbes et les mousses doivent être sèches avant de traiter.  
Utiliser le produit à des températures comprises entre 12°C et 25°C au soleil.  
Pulvériser par temps sec, sans pluie prévue dans les 12 heures et sans vent.  
Ne pas pulvériser sur les dalles en résine ou marbre.

### CARACTERISTIQUES

237,59 g/kg (24.3% m/m) acide pélargonique.  
Emulsion aqueuse (EW).  
Sans classement.  
Bidon de 5L.  
Z.N.T : 5 mètres.  
Délai de rentrée : 6 heures - Délai avant récolte : 5 jours.  
A.M.M. n° 2140121.

### MODE D'EMPLOI

#### DOSES D'HOMOLOGATION :

Arbres et arbustes, plantations pleine terre, cultures florales, plantes vertes : 13ml/m<sup>2</sup>, 4 applications max/an.  
Allées parcs jardins, trottoirs, cimetières, voiries: 13ml/m<sup>2</sup>, 4 applications max/an.  
Destruction mousses, algues et lichens : 13ml/m<sup>2</sup>, 4 applications max/an.

Gazons de graminées, traitement parties aériennes, mousses : 9ml/m<sup>2</sup>, 1 application max/an, uniquement à l'arrosoir.

#### DOSES D'EMPLOI :

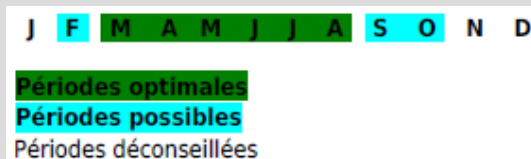
Déshérbage et démoussage de cours, allées, trottoirs, terrasses :

- Pour un traitement de 50m<sup>2</sup>, en plein, pulvérisateur 5L : 0.65 L de produit pour 4.35L d'eau.
- Pour un traitement de 100m<sup>2</sup>, en plein, pulvérisateur 10 L : 1,3L de produit pour 8,7L d'eau.
- Pour un traitement de 120 à 200m<sup>2</sup>, en plein, pulvérisateur 18L : 2 L de produit pour 16L d'eau.

Démoussage sur gazon de graminées = 9ml/m<sup>2</sup>, 1 application max/an (uniquement en arrosage). La formulation n'agit que sur la mousse tout en préservant la pelouse. De plus, elle n'acidifie pas le sol, ce qui limite le développement de nouvelles mousses.

Pour un traitement de 10m<sup>2</sup> à l'arrosoir de 10L : 0.09L de produit pour 9.91L d'eau.

### PERIODE D'UTILISATION



### USAGE PROFESSIONNEL



Consultez nos FDS sur



Les indications d'emploi ci-dessus ne sont que des recommandations générales dont l'adaptation à chaque cas particulier est laissée au compte de l'utilisateur. Nous déclinons toute responsabilité quant aux conséquences de cette adaptation eu égard aux nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle. Notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de spécialités conformes aux spécifications d'emploi figurant sur l'emballage.  
Indice 0 / Août 2017

ISO 9001  
ISO 14001  
OHSAS 18001  
BUREAU VERITAS  
Certification

